

DECRET N°72-83 du 8 avril 1972

portant nomination de Monsieur Gilbert AZIAKOU,
Administrateur, Censeur du Gouvernement à
l'Office de Commercialisation Agricole du
Dahomey (OCAD).

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N° 70-81 du 7 Mai 1970, portant formation du
Gouvernement et le Décret N° 71-149 du 4 Août 1971 qui
l'a modifié ;
VU la Loi N° 62-35 du 30 Octobre 1962, portant création de
l'Office de Commercialisation Agricole du Dahomey ;
VU le Décret d'application N° 62-482 du 15 Novembre 1962 ;
VU l'Ordonnance N° 72-12 du 8 avril 1972, portant création
d'un poste de Censeur du Gouvernement à l'Office de Commer-
cialisation Agricole du Dahomey ;
SUR proposition du Ministre de l'Economie et du Plan ;
Le Conseil des Ministres entendu,

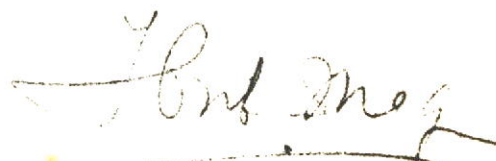
LE D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur Gilbert AZIAKOU, Administrateur, est
nommé Censeur du Gouvernement à l'Office de Commercialisation
Agricole du Dahomey (OCAD).

Article 2. - Le Ministre de l'Economie et du Plan est chargé
de l'exécution du présent Décret qui sera publié et communiqué
partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 avril 1972

par le Conseil Présidentiel,

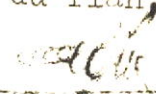
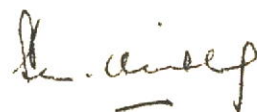


Hubert MAGA.-



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre de l'Economie
et du Plan,


Maître Joseph A. KEKE.-

Sourou-Migan APITHY.-

Ampliations : PCP 4 - MCP 4 -
SGG 4 - MEP 10 - Ministères 12 -
Cour S. 6 - HC 2 - DEP 2 - DGAE 4
Dir. Statistique 2 - IAA - DCCT -
DN - IGF - OCAD 4 - JORD 1 -
Intéressé 1. Gde Chanc.-CEDN-CNI 3
DGAJL 2.